

Calcul de la pension rentrée 2025

Vous pouvez calculer vos frais en consultant le tableau situé en fin de page.

À l'IFTO, le coût de la pension mensuelle comprend : hébergement, restauration et activités sportives et culturelles au sein de l'internat. Il est normalement de 450 €.

Dans le cadre d'un financement solidaire, l'école accorde des bourses sous la forme d'un prix réduit de pension à partir du calcul du quotient familial (défini ci-après). Le prix mensuel de la pension s'étage ainsi de 250 € à 450 € pour l'année scolaire 2025/2026.

Pour bénéficier de ce financement solidaire, vous devez fournir **obligatoirement** les documents ci-dessous :

- L'avis d'imposition 2025 sur les revenus de l'année 2024 (format A3 toutes les feuilles),
- L'engagement sur l'honneur que ces revenus français et/ou étrangers sont ceux de l'année complète et qu'ils sont exhaustifs (formulaire joint)
- À cet effet, **SANS L'ENVOI DE CES DOCUMENTS, C'EST LE PRIX MAXIMUM QUI VOUS SERAIT FACTURE, soit 450€.**

Q (Quotient familial) =	Revenu Fiscal de référence 2024 (1)
	Coefficient des charges (2)

(1) **Revenu annuel total des parents comprenant :**

- Les revenus annuels nets (avant impôt)

Ainsi que, si vous êtes concernés :

- Les pensions alimentaires,
- Les revenus fonciers,
- Les revenus de capitaux mobiliers bruts,
- Les revenus divers et exceptionnels, même non imposables (comme les heures supplémentaires et certaines pensions),
- Les avantages en nature s'ajoutant au salaire, estimés à leur valeur réelle (logement, eau, gaz, électricité, chauffage, téléphone) s'ils ne figurent pas déjà en (a).

(2) **Coefficient de charges (nombre de parts)**

Vous devez faire la somme des points définis ci-dessous :

- 1 point pour la mère,
- 1 point pour le père,
- 0,5 point par enfant à charge,
- 0,5 point par personne à charge en plus des enfants et des parents, (famille uniquement).

NB : Toute différence avec le nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition devra

être justifiée.

Valeur de Q	Inférieur ou égal à 12 000 €	12 000€	16 000€	Supérieur à 16 000€
Montant mensuel de la pension	250€	350€	450€	
Montant annuel de la pension	2 500€	3 500€	4 500€	

Les frais de scolarité et d'internat ne doivent pas être un obstacle à la poursuite des études à l'IFTO.

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez solliciter le président de l'IFTO.